



Centre
de Gestion Agréé
DU TARN ET GARONNE

**INFORMATIONS MEMBRES DE L'ORDRE
ET COLLABORATEURS
A FAIRE CIRCULER**

**Procédure 2011
de télé-transmission**

DELAIS : pour les entreprises individuelles BIC et BA, la date limite de dépôt de la déclaration de résultats et ses annexes de l'année 2010 pour les professionnels soumis à l'impôt sur le revenu est **fixée au 3 mai 2011**. L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt.

NOUVEAUTE : **transmission au CGA** pour les exercices clos en 2009, 2010 et 2011 **des déclarations de TVA mensuelles ou trimestrielles** de vos clients adhérents, par fichier EDI, PDF ou copie papier.

RAPPELS : L'adhérent doit informer le Centre de Gestion Agréé du partenaire EDI qu'il a mandaté pour télétransmettre ses déclarations de résultat : faire signer par votre client à chaque nouvel adhésion le document « **Déclaration de partenaire EDI** » joint au bulletin d'adhésion.

Pour télétransmettre les déclarations BIC et BA de vos clients par **le portail Internet sécurisé de l'Ordre des Experts-Comptables** : <http://www.jedeclare.com> ou le portail ASPONE : <http://www.aspone.fr>, les mentions suivantes doivent être dans votre logiciel :

N° d'agrément : 101820 **N°Siret : 321 165 748 00021**

Vous télétransmettez la liasse de vos clients à la DGI et au CGA, le Centre télétransmet **uniquement l'attestation d'adhésion**.

Vous adressez au CGA une liasse « papier », le CGA a l'obligation de télétransmettre la liasse et l'attestation d'adhésion à la DGI. Dans ce cas, le Centre établira un mandat avec l'adhérent et générera deux fichiers EDI-TDFC, un pour la liasse, l'autre pour l'attestation qu'il télétransmettra à la DGI.

.../...

.../...

Vos fichiers EDI devront comprendre :

- les déclarations mensuelles ou trimestrielles de vos clients adhérents.
- la déclaration fiscale complète (déclaration 2031 et imprimés 2033 A à G ou 2050 à 2059 G ou 2139 A à 2139 E ou 2143 à 2154),
- la balance des comptes
- les OG, informations complémentaires des Centres de Gestion Agréés dont la liste suit ci-dessous :

BIC et BA	OG00 Données d'Identification
BIC	OG01 Informations comptables OG02 Renseignements économiques annuels OG05 Détail des charges mixtes et réintégrations comptables en décote directe OG06 Détail des réintégrations et des déductions fiscales OG08 Détail des transferts de charges – compte 791 OG11 Zones libres OG12 Autres renseignements comptables concernant l'année N OG13 Autres renseignements comptables concernant l'année N-1 OG14 Renseignements concernant la mission de prévention des difficultés et la cession d'activité OGD1 Déclaration du professionnel de l'Expertise Comptable OG91 Contrôle de TVA
BA	OG52 Informations comptables OG53 Informations spécifiques (mode de faire valoir -Durée de travail des salaires - Main d'œuvre de l'exploitation – SAU) OG56 Informations spécifiques : Assolement et rendements complémentaires OG57 Informations spécifiques : produits animaux OG58 Informations spécifiques : stocks animaux OG59 Renseignements divers et économiques OG60 Renseignements divers et économiques : autres aspects particuliers OG61 Examens de cohérence et de vraisemblance : détail et réintégrations des charges mixtes OG62 Examens de cohérence et de vraisemblances : détail des autres réintégrations fiscales et CSG OG63 Examens de cohérence et de vraisemblance : détail des déductions fiscales OG64 Examens de cohérence et de vraisemblance : renseignements divers OG65 Informations concernant l'exercice pour les réels simplifiés OG66 Zones libres OG67 Autres renseignements comptables concernant l'année N-1 OG68 Renseignements concernant la mission de prévention des difficultés OGD1 Déclaration du professionnel de l'Expertise Comptable OG91 Contrôle de TVA .